



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB, KABVS - 14.08.2020

Numéro de publication: KK04-0000013826

Canton: VS

Entité de publication:

Offices des poursuites et faillites du district d'Hérens, Impasse des Chatonières 1, 1981 Vex

Etat de collocation et inventaire Arre Architecture et Réalisations SA en liquidation

Débiteurs:

Arre Architecture et Réalisations SA en liquidation

CHE-106.281.252

Résidence Eden

1972 Anzère

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse devant le tribunal du lieu de la faillite, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.

Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

I/

Suite à la conclusion d'un accord transactionnel, la procédure

C1 16 125, pendante par devant le Tribunal d'Hérens a été rayée du rôle.

Subséquentement à cette décision, ont été retirées du passif de la faillite ARRE SA :

a/ la production No 10 de CHF 275'000.--

b/ la production No 19 de CHF 447'374.20

c/ la production No 22 de CHF 48'000.--

II/

Suite à une consultation par voie de circulaire du 20 avril 2020, les créanciers ont accepté la proposition transactionnelle portant sur une renonciation réciproque de créances actives et passives.

En exécution de cette décision, la procédure d'action en contestation de l'état de collocation C1 18 81 ouverte auprès du Tribunal d'Hérens a été rayée du rôle.

Ont été subséquentement retirées du passif de la faillite ARRE SA :

a/ la production No 19 de CHF 440'924.80

b/ la production No 26 de CHF 250'446.80 (précédemment admise

à titre conditionnel au sens de l'article 210 LP)

Est réciproquement annulée de l'inventaire de dite faillite :

c/ la prétention No 4 de CHF 254'000.--

Délai de dépôt de l'état de collocation: 20 jours

Fin du délai: 03.09.2020

Délai de contestation de l'inventaire: 10 jours

Fin du délai: 24.08.2020

Point de contact:

Office des Faillites du district d'Hérens

1981 Vex

Le préposé: Ph. Rapalli